

Journée d'étude de la Section d'études européennes de l'AFSP

**« Nouveaux » modes de gouvernance
et action publique européenne**

23 Janvier 2009

PACTE / IEP de Grenoble

APPEL A PROPOSITIONS

Comité d'organisation :

- **SEE**
- **Paolo Graziano** (Università Bocconi, Milan) et
- **Charlotte Halpern** (PACTE, IEP de Grenoble)

Depuis le début des années 1990, on observe un phénomène de diversification des formes de pilotage de l'action publique européenne, qui se manifeste principalement par le développement de « nouveaux » instruments de l'action publique européenne¹. Plus concrètement, ce phénomène se manifeste par la multiplication de modes de régulation de nature non-hiérarchique, principalement basés sur la communication et la concertation².

L'introduction d'accords volontaires, de labels, de standards et de mécanismes diversifiés d'incitation financière et fiscale est ainsi justifiée au nom de l'échec des "vieux" instruments de politiques publiques, mesuré en terme d'efficacité et de transparence des processus décisionnels. Dans des domaines où l'action publique européenne est contestée, ce phénomène a donné lieu à l'introduction de mécanismes de coordination, comme les stratégies de Lisbonne et pour l'emploi, la méthode ouverte de coordination³ et enfin le processus de Bologne⁴, qui constituent autant de tentatives de définition d'une troisième voie entre une logique d'intégration et une logique de coopération⁵. Cependant, des travaux récents montrent que les institutions européennes, et notamment la Commission, n'ont pas émergé comme un acteur central lors de l'élaboration et / ou de la mise en œuvre de ces « nouveaux »

¹ Pour une définition de ce terme, voir Lascoumes, Pierre, Le Galès, Patrick (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.

² Cini, Manuele and Rhodes, Martin, (2007), *New modes of governance in the EU: Common objectives versus national preferences*, European Governance Papers (EUROGOV) N° N-07-01 : <http://www.connex-network.org/eurogov/pdf/egp-newgov-N-07-01.pdf>

³ Pour une analyse générale, voir Borràs, Susana, Greve, Bent, (2004), « The open method of coordination in the EU », *Journal of European Public Policy*, vol.11, n°2, p.181-348.

⁴ Voir Ravinet, Pauline, (2007), *La genèse et l'institutionnalisation du processus de Bologne : entre chemin de traverse et sentier de dépendance*, Thèse de doctorat, IEP de Paris, Paris, Institut d'études politiques.

⁵ Dehousse, Renaud, (dir.), (2004), *L'Europe sans Bruxelles ? Une analyse de la méthode ouverte de coordination*, Paris, L'Harmattan.

modes de gouvernance⁶. D'autres montrent leurs limites en termes d'ouverture du processus décisionnel européen aux acteurs de la société civile organisée⁷.

A partir d'une réflexion centrée sur les « nouveaux » modes de gouvernance, cette journée d'étude se propose d'analyser les recompositions de l'action publique européenne. L'approche par les instruments d'action publique permet en effet de mettre en question l'idée selon laquelle ces mécanismes constitueraient *a priori* des vecteurs de démocratisation de l'action publique européenne et contribueraient *a priori* au renforcement du rôle joué par les institutions européennes en terme de pilotage de l'action publique.

L'enjeu de cette journée d'étude consistera dès lors à susciter un débat théorique et méthodologique autour de ces « nouveaux » modes de gouvernance et de leur rôle dans le pilotage de l'action publique européenne à partir de résultats empiriques récents. Les questions suivantes seront plus particulièrement développées :

- Quelles sont les logiques expliquant l'introduction de ces « nouveaux » modes de gouvernance, ainsi que le choix de leurs principales caractéristiques ?
- Quels sont les effets produits par la formulation et la mise en œuvre de ces « nouveaux » modes de gouvernance en termes de redistribution des ressources et des compétences entre les acteurs du jeu européen, en termes d'accès au processus décisionnel européen ?
- Peut-on identifier des mécanismes spécifiques de transfert et de diffusion de ces « nouveaux » modes de gouvernance d'un domaine de l'action publique à un autre, d'un instrument à l'autre ?

Les organisateurs de la journée d'étude seront particulièrement sensibles aux propositions de contribution qui croiseront l'étude empirique originale d'un cas concret et une réflexion théorique et/ou méthodologique. Les propositions de communication en anglais sont les bienvenues.

Les propositions (titre, résumé de 2.500 signes, affiliation institutionnelle et coordonnées) doivent parvenir le 30 novembre 2008 au plus tard aux membres du comité d'organisation :

- Paolo Graziano paolo.graziano@unibocconi.it
- Charlotte Halpern charlotte.halpern@sciences-po.org
- Dorota Dakowska Dorota.Dakowska@misha.fr
- Sabine Saurugger sabine.saurugger@iep.upmf-grenoble.fr
- Olivier Costa o.costa@sciencespobordeaux.fr

⁶ Sur le rôle de la Commission, voir P. Ravinet (op.cit.) au sujet du Processus de Bologne, le travail en cours de C. Radaelli sur le Regulatory Impact Assessment, publié dans le *Journal of European Public Policy*, 2005, 12(5), p.924-943 et 2007, 14(2), p.190-207.

⁷ Kröger, Sandra, (2008), « Nothing but consultation : the place of organised civil society in EU policy-making accross policies », European Governance Papers (EUROGOV) n°C-08-03 : <http://www.connex-network.org/eurogov/pdf/egp-connex-C-08-03.pdf>